



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

avoués

Question écrite n° 45119

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la suppression envisagée du recours obligatoire à un avoué pour plaider des dossiers devant les chambres civiles ou commerciales des cours d'appel, comme cela a été annoncé par voie de presse le 10 juin 2008. Cette suppression aura pour conséquence la fermeture d'un grand nombre des études, accompagnée du licenciement des salariés qui y sont employés. En raison de la spécificité de cette profession et de la conjoncture économique et sociale actuelle, ces personnels auront de grandes difficultés à retrouver un emploi. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour accompagner ces personnes dans leurs démarches de reconversion professionnelle, étant donné que leur licenciement découlera directement de la réforme dont elle a pris l'initiative.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45119

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2727

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)